



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 57
Nombre de procurations : 21

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine GOZZI
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Guillaume RUET	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Convention de partenariat 2025 entre Dijon métropole et les cinq radios associatives**

Dijon métropole souhaite renouveler pour l'année 2025 la convention de partenariat avec les cinq radios associatives présentes sur le territoire de Dijon métropole : Radio Campus, RCF en Bourgogne, Radio Shalom, 21 Radio et Diversité FM.

Grâce au réseau de communication sociale de proximité que représente ces cinq radios associatives, Dijon métropole souhaite mettre en place un programme d'émissions renouvelé lui permettant de faire connaître ses initiatives au plus grand nombre par le biais de messages d'intérêts général (MIG) de tout type et d'utilité publique. De nombreux sujets, grâce au maillage des 5 radios associatives, ont pu être portés à la connaissance des auditeurs et des auditrices, sur les sujets du quotidien métropolitain.

Ces messages seront ensuite diffusés sur les antennes des cinq radios associatives susnommées dans le but d'informer de manière claire et précise tous les habitants du territoire, afin de médiatiser les initiatives de la métropole en leur donnant une résonance plus importante.

La convention jointe en annexe régit les règles du partenariat établi entre toutes les parties pour l'année 2025.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la Convention de partenariat jointe en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 77	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 21 PROCURATION(S)	